

PLAN LOCAL D’URBANISME
DE GIRAUMONT

26U23

Rendu exécutoire
le

Modification Simplifiée n°1

PIÈCES GRAPHIQUES DU
RÈGLEMENT

Date d’origine :
Mai 2024

5a

PLU approuvé le 28 mai 2015 - Études réalisées par AET

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 - APPROBATION - Dossier
annexé à la délibération communale du 14 mai 2024

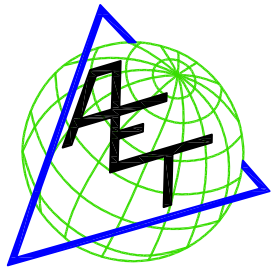
Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d’Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d’étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Danse (Géog-Urb)



Département de l'Oise

Commune de GIRAUMONT
Plan Local d'Urbanisme
Plan de découpage en zones

Légende

- Limites de zone
- Limites de secteur d'une zone
- Ua Zone urbaine / bâtis anciens majoritaires et bâtis pavillonnaires diffus
- Ubc Zone urbaine / bâtis pavillonnaires (étude géotechnique conseillée / sous-sols interdits)
- Ubd Zone urbaine / bâtis pavillonnaires (sans étude géotechnique et sous-sols autorisés)
- Up Zone à intérêt patrimonial
- Limite de constructibilité (cf. article 6 pour exceptions)
- Recul imposé sur alignement
- Terrains concernés par la limite de constructibilité
- 1AUh Zone d'urbanisation future à court terme (vocation habitat)
- 1AUe Zone d'aménagement à vocation d'équipements publics (équipements d'intérêt général, sport et loisirs)
- N Zone naturelle
- A Zone agricole
- Emplacements réservés
- Talus et chemins creux à préserver (article L.123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme)
- Éléments du patrimoine historique à préserver (article L.123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme)
- Maintien des éléments de gestion hydraulique / Mare et fossés (article L.123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme)
- Terrains cultivés à protéger (article L.123-1-5-III-5° du code de l'urbanisme)

Echelle : 1/5000

Dossier N° : U2090653
PLU approuvé le 28 mai 2015

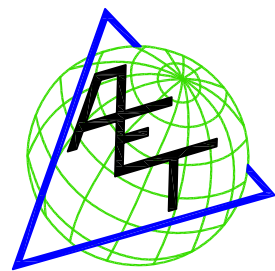
Aménagement Environnement Topographie

ST-JUST-EN-CHAUSSEE(60130)
2 rue de Gaillet-B.P. 225
Tél: 03.44.77.62.30
Fax: 03.44.77.62.39

Société A Responsabilité Limitée
E-mail : aet.geometres@wanadoo.fr

COMPIEGNE(60200)
12-14, rue Saint Germain
Tél: 03.44.20.28.67
Fax: 03.44.77.62.39

Cf. plan de zonage au 1/2000



Département de l'Oise

Commune de GIRAUMONT

Plan Local d'Urbanisme

Plan de découpage en zones

Légende

- Limites de zone
- Limites de secteur d'une zone
- Ua Zone urbaine / bâtis anciens majoritaires et bâtis pavillonnaires diffus
- Ubc Zone urbaine / bâtis pavillonnaires (étude géotechnique conseillée / sous-sols interdits)
- Ubd Zone urbaine / bâtis pavillonnaires (sans étude géotechnique et sous-sols autorisés)
- Um Zone d'activités agricoles (possibilité de mutation des bâtiments existants à usage d'habitats ou d'activités)
- Up Zone à intérêt patrimonial
- Limites de constructibilité (cf. article 6 pour exceptions)
- Recul imposé sur alignement
- Terrains concernés par la limite de constructibilité
- 1AUh Zone d'urbanisation future à court terme (vocation habitat)
- 1AUe Zone d'aménagement à vocation d'équipements publics (équipements d'intérêt général, sport et loisirs)
- N Zone naturelle
- A Zone agricole
- Emplacements réservés
- Talus et chemins creux à préserver (article L.123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme)
- Eléments du patrimoine historique à préserver (article L123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme)
- Maintien des éléments de gestion hydraulique / Mare et fossés (article L123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme)
- Terrains cultivés à protéger (article L123-1-5-III-5° du code de l'urbanisme)

Echelle : 1/2000

Dossier N° : U2090653
PLU approuvé le 28 mai 2015

Aménagement Environnement Topographie

Société A Responsabilité Limitée
E-mail : aet.geometres@wanadoo.fr

COMPIEGNE(60200)
12-14, rue Saint Germain
Tél: 03.44.77.62.30
Fax: 03.44.77.62.39

